

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE
AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement portant le numéro 23-363.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 5 avril 2023, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 23-363 et intitulé « Règlement relatif à la démolition d'immeubles ».

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 27 avril 2023, à 19 h 00, au 2815, avenue Royale. L'objet de cette assemblée est de présenter les dispositions prévues au règlement 23-363.

3. Le projet règlement a pour objet de régir la démolition de certains immeubles conformément au chapitre V.0.1 du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

4. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, les lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Une copie du projet de règlement est également disponible sur le site internet de la municipalité à l'adresse www.saint-charles.ca.

5. Le projet ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.


Jean-François Comeau, directeur général

.....
CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Jean-François Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h et 16 h 30 le 19^e jour du mois d'avril 2023, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19^e jour du mois d'avril deux mille vingt-trois.


Jean-François Comeau, directeur général